

Note aux personnels enseignants

ZIL, temps partiels, complément de service, RASED, PES

Les enseignants à temps partiel :

Votre quota d'animation est fixé à 18 h au pro rata de votre quotité de service. Exemple : vous êtes à 50 %, votre quota est fixé à 9 h. Les animations obligatoires sont prioritaires et ne peuvent être supprimées de votre plan de formation personnel au profit des animations en offre.

Les personnels ZIL ou brigade :

Veillez contacter le conseiller numérique afin de lui indiquer votre niveau de cycle afin que vous puissiez vous inscrire car par défaut vous êtes sans niveau de classe.

Les enseignants en complément de service :

Veillez contacter le conseiller numérique afin de lui indiquer un niveau de classe privilégié afin de ne pas dépasser le quota des 18 h sinon par défaut, vous êtes inscrits dans tous les niveaux dans lesquels vous enseignez.

Personnel RASED :

Votre quota d'animations est fixé à 9 h sachant que l'ASH propose également des offres de formations. Vous pouvez par ailleurs faire des propositions de formation si vous avez connaissance par exemple d'une conférence qui vous intéresse...Veillez adresser un courrier en ce sens à votre IEN.

PES :

Votre formation a lieu à l'ESPE. Votre quota de formation en circonscription est fixé à 9 h. Cette formation spécifique est prise en charge par la circonscription sur des thématiques qui vous seront indiquées au cours de la première session.

Contact : pascal.loreau@ac-poitiers.fr